

NOTRE TERRITOIRE  
NOTRE AVENIR

**MRC** DES  
LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE  
LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM  
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS | SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES  
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

**Consultation publique du ministère de la Culture et des Communications  
Mémoire  
MRC des Laurentides**



**Préparé par Marie Eve Farmer  
Agente de développement culturelle  
Août 2016**

## TABLE DES MATIÈRES

Résolution d'adoption du conseil des maires.....	3
Résumé.....	4
Présentation de l'organisme.....	5
Mémoire.....	6
1    La culture dans une perspective de développement durable.....	6
2    La gouvernance et le financement.....	6
2.1    Ententes de partenariats en développement culturel.....	6
2.1.1    Décentralisation et vitalité des petites municipalités.....	7
2.2    Partage de rôle et responsabilités.....	7
2.2.1    Gestion et administration.....	8
2.3    Soutien à la professionnalisation des travailleurs culturels.....	9
3    L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante.....	9
3.1    Soutien à la création professionnelle, en région comme ailleurs.....	9
3.1.1    Le CALQ et son rôle majeur.....	10
3.1.2    La carrière professionnelle en région.....	10
4    Le rapport du citoyen à la culture.....	11
5    Quelques accomplissements distinctifs de la MRC des Laurentides.....	12
Conclusion.....	13

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires  
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides  
tenue le dix-huitième jour du mois de d'août de l'an deux mille seize

**Rés. 2016.08.6926****Dépôt d'un mémoire au ministre de la Culture et des Communications**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est en processus de consultation pour le renouvellement de sa politique culturelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté, par sa résolution 2011.10.5299, sa politique culturelle en octobre 2011 et fait, depuis son adoption, sa mise en œuvre en grande partie en partenariat avec le MCC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est devenue, depuis 2011, un acteur actif et important dans le développement culturel de son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Guylaine Berlinguette, appuyé par la conseillère Nicole Davidson et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides participe à la consultation publique du MCC en déposant un mémoire exprimant sa position sur les grands thèmes de la consultation;

ET

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le mémoire et procède au dépôt de celui-ci au MCC avant le 26 août prochain.

**ADOPTÉE**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME,**  
délivrée à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 25 août 2016.



Isabelle Daoust, CPA, CGA  
Directrice du service des finances  
et secrétaire-trésorière adjointe

N.B. : Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil

## Résumé

Le présent mémoire démarre par une courte description de la MRC des Laurentides. Il aborde ensuite le thème de la « *Culture dans une perspective de développement durable* » en présentant la démarche « *La Culture c'est notre affaire* » de la MRC, qui démontre dans quelle mesure et avec quelle approche elle intègre cet aspect dans ses actions de développement culturel. Ceci a pour but de souligner au ministère l'importance de travailler de concert avec l'ensemble des ministères et non certains qui sont spécifiques, mettant l'emphase sur l'ouverture des divers programmes de soutien interministériel.

Nous abordons ensuite le thème de la « *gouvernance et du financement* ». Nous soulignons en première partie l'importance de la décentralisation et du soutien aux petites municipalités rurales puis nous positionnons les rôles respectifs et importants que prennent, en complémentarité, le ministère, la MRC, les villes et municipalités. Nous mettons également de l'avant notre perception des points positifs et à améliorer dans la gestion et l'administration des ententes de partenariat en développement culturel et autres programmes. Nous insistons en deuxième partie sur l'importance du soutien à la professionnalisation des travailleurs culturels.

Nous abordons ensuite le thème de la « *Place des créateurs* » en insistant sur l'importance du soutien aux créateurs professionnels par l'état, via son Conseil des arts et des lettres, et sur l'importance du travail régional en ce sens. Nous mettons ensuite de l'avant notre vision de la médiation culturelle, dans le cadre du thème du « *Rapport du citoyen à la culture* ».

Nous terminons ce mémoire en énumérant quelques avancements significatifs dans les actions de la MRC des Laurentides, permettant de démontrer au ministère l'intérêt des investissements en région, dans le but d'encourager la continuité de celles-ci.

## Présentation de l'organisme

La MRC des Laurentides est reconnue comme étant des plus dynamiques au niveau culturel, portant une identité vivante et originale avec les nombreux festivals et événements, organismes et artistes professionnels établis sur son territoire.

La MRC des Laurentides a adopté sa politique culturelle en octobre 2011, a signé sa première entente de développement culturel avec le ministère de la Culture en janvier 2012 et a engagé une ressource en développement culturel à temps plein en juin 2012, toujours en poste à ce jour. En culture, la MRC se donne un rôle de concertation, de réseautage et de représentation de son territoire, tant au niveau régional que provincial. Elle prend également un rôle de transmission d'informations, de rassemblement et de catalyseur au sein des villes et municipalités de son territoire, que ce soit par le suivi-conseil ou par les différents projets qu'elle met sur pied et dirige. Elle est donc devenue, depuis 4 ans, une actrice essentielle de la vitalité culturelle de son territoire. Elle travaille auprès de chacune des villes et municipalités, sans pour autant substituer le rôle du conseil régional en culture (CRC), qui représente 8 MRC et ne peut donc pas représenter chacune des villes et municipalités de sa région. La MRC est également complémentaire aux administrations municipales, qui font des actions aux retombées principalement locales et qui prennent un rôle plutôt lié à la diffusion, à la programmation d'activités et à la médiation culturelle.

La MRC des Laurentides est un territoire de 2 500 km carrés, avec 20 villes et municipalités, ayant une population de résidents permanents de 45 000 habitants, nombre qui fait plus que doubler en saison estivale en raison des résidents villégiateurs. Ses deux villes centres sont Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant. Ses pôles touristiques et culturels sont la municipalité de Val-David et la ville de Mont-Tremblant.



## Mémoire

### 1 La culture dans une perspective de développement durable

À la MRC des Laurentides, nous croyons fermement au développement culturel dans une perspective de développement durable. Nous avons mis sur pied la démarche *La Culture c'est notre Affaire*, qui, avec un comité d'intervenants des milieux culturels, d'affaire, du tourisme, de la santé et du milieu scolaire, cherche à favoriser les ponts entre le milieu culturel et les autres secteurs de développement socio-économique. Cette démarche est un succès jusqu'à présent et entraîne un engagement grandissant de divers secteurs avec le milieu culturel. Dans le cadre de cette démarche, la MRC a rassemblé les acteurs des divers milieux dans une journée de lancement en mai 2015. 150 personnes de tous les milieux étaient au rendez-vous pour assister aux conférences et panels de discussion. Par la suite, des outils de sensibilisation ont été mis sur pied et diffusés largement, un projet de médiation culturelle a vu le jour en partenariat avec la commission scolaire des Laurentides, une tribune culturelle est née dans la chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant et des conférences en milieu d'affaire, scolaire et de la santé sont prévues en automne 2016. Nous sommes présentement en préparation pour un projet artistique en 2017 lié à la gestion des matières résiduelles et à la réduction des déchets à la source avec un organisme artistique professionnel local et les intervenants du territoire en gestion de matières résiduelles.

C'est dans ce contexte que la MRC des Laurentides propose à Québec d'augmenter les ressources allouées à ses relations interministérielles dans une vision holistique, permettant plus de liberté aux projets innovants et structurants qui vont au-delà des limites de responsabilités des ministères individuels. Il nous paraît évident que bientôt, nous verrons de plus en plus difficilement les frontières entre les secteurs des différents ministères +puisque les projets sont de plus en plus amalgamés. À la question 4 du document de consultation, la MRC des Laurentides répond donc qu'il n'y a pas de ministère spécifique à prioriser pour des approches transversales, car nous le savons, la culture peut et se doit d'être en lien avec l'ensemble des secteurs.

### 2 La gouvernance et le financement

#### 2.1 Ententes de partenariats en développement culturel

Les ententes de développement de partenariat entre le ministère de la Culture et les villes et MRC jouent un rôle essentiel dans le lien entre le milieu culturel, le milieu de la politique municipale, le citoyen et l'ensemble de sa communauté. Elles permettent aux paliers de gouvernement de proximité de mettre en place des projets bien ancrés dans les territoires et surtout, d'accorder une place grandissante au milieu des arts et de la culture. Elles leur permettent de se positionner et d'exprimer leur vitalité culturelle, puis de la faire évoluer et grandir et ainsi bâtir une vitalité solide. Ces ententes sont essentielles tant au palier gouvernemental de la MRC qu'au niveau local avec les villes et municipalités, chacun ayant des rôles différents à jouer, tel qu'indiqué dans la première section du présent document.

Nous devons souligner ici que les nouvelles ententes annuelles (et non sur 3 ans) amènent une lourdeur administrative excessive et permettent peu de vision à long terme. Nous insistons donc sur le besoin de retrouver des ententes sur plusieurs années, 3 voire 5 ans.

### 2.1.1 Décentralisation et vitalité des petites municipalités

La MRC des Laurentides est un territoire composé à 90% de municipalités ayant une population inférieure à 5 000 habitants, dont 65% sont même inférieures à 1 500 habitants. Nous tenons donc à souligner l'importance du développement culturel dans l'ensemble des types de territoires du Québec, incluant ces petites municipalités. L'identité locale et la décentralisation permettent la diversité qui fait du Québec ce qu'il est et l'expression culturelle devrait être le moteur de sa mise en valeur.

Ces petites municipalités ont eu accès, dans le passé, à des ententes de partenariats avec le ministère de la Culture. On nous dit cependant depuis quelques années que ce n'est plus possible, que ces ententes se font avec les MRC et les villes/municipalités plus peuplées. On nous précise que c'est en passant par la MRC que le développement culturel via les ententes se fera pour ces petites municipalités, tout en exigeant que les projets d'ententes MRC aient une répercussion sur l'ensemble du territoire et non spécifiquement sur une seule localité. Les municipalités moins peuplées se retrouvent ainsi sans soutien financier pour les enjeux et projets qui leur sont spécifiques alors que ce sont souvent elles qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour le développement de leur vitalité culturelle.

Nous insistons donc sur l'importance de l'accès de ces petites municipalités à des ententes de développement culturel. Si toutefois l'administration de telles ententes, avec des montants plus petits, s'avérait être trop fastidieuse pour le ministère, la MRC propose comme solution qu'à travers son entente, elle puisse servir de courroie pour des projets spécifiques aux petites municipalités.

## 2.2 Partage de rôle et responsabilités

La MRC souligne l'importance du rôle du ministère de la culture dans le développement culturel municipal, puisqu'il possède l'expertise et la compétence que ne possèdent pas toujours les gouvernements de proximité. Le développement culturel est une responsabilité non obligatoire dans les gouvernements locaux. Les élus, et même les administrateurs liés au développement culturel n'ont souvent pas les connaissances liées aux réalités du milieu culturel, aux enjeux et aux façons de faire. On ne peut donc pas encore parler d'autonomie.

Les décisions liées au développement culturel, au niveau local, sont encore très aléatoires. Quoique le développement culturel ait énormément progressé depuis les trente dernières années, la sensibilisation et le développement de compétences continuent d'avoir besoin de formation, de stimulation et d'encadrement pour que le développement culturel prenne sa juste place dans le positionnement de nos communautés.

La MRC croit que la province est possiblement arrivée à l'étape de rendre la responsabilité culturelle obligatoire aux MRC et/ou aux villes et municipalités. Il n'est plus vrai qu'une municipalité se résume désormais à de la gestion de territoire; elle a aussi la responsabilité du développement de sa communauté, qui passe d'abord et avant tout par l'expression de son identité. La vitalité et l'expression de notre culture,

ainsi que l'innovation et la créativité doivent être reconnues comme essentielles à la bonne santé de nos communautés, et donc de notre province.

### 2.2.1 Gestion et administration

La MRC souhaite inviter le ministère à faire une gestion plus intégrée de ses divers programmes et de permettre des actions de développement plus près de la variété de réalités des divers territoires du Québec. Certaines restrictions des ententes de développement culturel deviennent très limitatives : la multiplication des enveloppes spécifiques; le fait de ne plus avoir d'entente au-delà d'un an; la restriction de ne pas pouvoir mettre sur pied un fonds par appel de projets; le fait de ne pas pouvoir inclure des répétitions de projets, etc. Ces restrictions font en sorte que les réalités spécifiques à chacun des territoires sont plus difficilement respectées et que la portée des actions est à plus à court terme.

Par exemple, plusieurs initiatives non professionnelles sont porteuses de retombées importantes et cela paraît davantage en région, car chaque initiative, professionnelle ou non, compte. Ces organismes porteurs n'ont pas toujours accès au soutien financier du CALQ et les MRC ne peuvent pas mettre sur pied un fonds de soutien par appel de projets à travers leurs ententes. Considérant que les MRC investissent dans leurs ententes de développement avec le ministère de la Culture, et prochainement elles investiront également dans les ententes régionales du CALQ, il devient difficile d'ajouter à cela un fonds significatif dédié aux initiatives non éligibles au CALQ. La voie serait plus facile si ce fonds pouvait passer par l'entente de développement avec le ministère.

Dans un même ordre d'idées, avec des bassins de population réduits, les organismes strictement professionnels sont précieux, mais peu nombreux. Les organismes accueillant à la fois la pratique professionnelle et la pratique amateur sont essentiels à leur petite communauté. Ces organismes n'ont par contre pas accès au soutien du CALQ, ce qui est compréhensif vu son mandat lié à la création strictement professionnelle. Est-ce que certaines formes de soutien au fonctionnement pourraient voir le jour à travers les ententes de développement culturel?

Comme dernier exemple, nous soulignerons la multiplication des enveloppes spécifiques dans les ententes. Si auparavant les crédits réguliers des ententes permettaient vraiment au territoire de répondre par des actions liées à ses besoins, cette flexibilité a diminué depuis l'arrivée de l'enveloppe spécifiquement liée aux actions en patrimoine, de l'enveloppe liée au plan du livre et de l'enveloppe numérique. Le ministère exprime par ces enveloppes, qui font diminuer les crédits réguliers disponibles (qui sont les plus flexibles), ses propres priorités. Il ne tient par contre pas compte des priorités et réalités spécifiques aux territoires. L'investissement en culture, dans les villes et municipalités rurales, est souvent uniquement lié aux bibliothèques. Si la MRC veut stimuler des initiatives plus originales, amener des éléments nouveaux dans son paysage, il nous apparaît peu stratégique d'investir des montants supplémentaires dans la lecture et les bibliothèques. Quant au numérique, s'il est vrai que le Québec artistique doit se mettre à jour, il ne faut pas oublier que de nombreux territoires n'ont toujours pas accès aux connexions internet haute vitesse, comme c'est le



cas sur une partie de notre MRC. Dans ce contexte, la MRC voit son enveloppe de crédits réguliers diminuer au profit d'enveloppes spécifique à des éléments qui ne sont pas nécessairement liés à ses priorités de développement culturel.

Au niveau de la gestion des ententes, la MRC souligne la simplicité administrative et la flexibilité en termes de variété de contenu et d'évolution. Ce sont deux aspects qui sont très positifs et que nous souhaitons voir perdurer au cours des prochaines années.

### **2.3 Soutien à la professionnalisation des travailleurs culturels**

La MRC des Laurentides est membre de la Fondation Villes et Villages d'Art et de Patrimoine (VVAP). La présidente du comité de la politique culturelle de la MRC des Laurentides, Nicole Davidson, mairesse de la municipalité de Val-David, est également présidente de la Fondation VVAP.

L'annonce des coupures financières de cet organisme dans les derniers mois et la fragilisation, voire la possible fermeture de cet organisme est, aux yeux de la MRC, un coup de hache pour le réseau des travailleurs culturels de la province, qui pourtant a besoin de rassembler ses forces pour mieux les déployer.

Si certains comparent le réseau de Les Arts et la Ville à celui de la Fondation VVAP, nous considérons que chacun joue un rôle essentiel, mais différent. Alors que le réseau de Les Arts et la Ville joue un rôle important dans la sensibilisation et le rassemblement provincial, il n'est pas lié de près à la professionnalisation des travailleurs de son milieu. Et comme mentionné plus tôt dans le présent document, la professionnalisation des travailleurs culturels est un enjeu important aux yeux de la MRC, puisque ces derniers proviennent souvent d'autres milieux (par exemple celui du loisir ou du développement rural ou touristique). Nous considérons que la Fondation VVAP peut jouer un rôle majeur dans le réseautage et la formation continue des travailleurs culturels du Québec. Nous croyons donc qu'il est important d'éviter de couper les structures, pourtant si peu nombreuses, qui soutiennent cet aspect du développement culturel provincial.

## **3 L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante**

### **3.1 Soutien à la création professionnelle, en région comme ailleurs**

Au thème 2 du document de consultation, à la question 13, la MRC répondra que l'ensemble des éléments de la chaîne culturelle doit être considéré non pas de façon hiérarchique, mais de façon holistique, car c'est dans un écosystème dynamique et englobant que la chaîne culturelle se développera sainement.

La MRC souligne toutefois l'importance du soutien à la création professionnelle. Les créateurs demeurent la « ressource première » de ce qu'est l'expression artistique et culturelle d'une communauté. Ce sont eux qui travaillent à interpréter et diffuser la matière, sans qui il n'y aurait pas de développement culturel ni de ministère de la Culture. Leurs questionnements et la présence de leurs projets sur le territoire offrent une réflexion artistique soutenue et diversifiée.

### 3.1.1 Le CALQ et son rôle majeur

S'il est vrai que l'artiste se doit de faire des liens concrets avec sa communauté et de diversifier ses sources de revenus, il n'en demeure pas moins que l'état a le devoir de soutenir ce que le milieu privé n'aura pas naturellement tendance à soutenir, pour garder la recherche et l'innovation au cœur des forces artistiques de nos régions et de notre province. S'il est vrai que des initiatives artistiques liées à la jeunesse ou à la santé trouveront preneur auprès des entreprises et investisseurs privés, la création d'avant-garde trouvera plus difficilement un soutien financier auprès de ces derniers. C'est pourtant la création d'avant-garde qui fait évoluer notre société vers de nouvelles avenues. Le CALQ demeure donc essentiel dans ce rôle et ses ententes régionales sont un outil majeur pour l'intégration des créateurs professionnels dans les régions du Québec.

Comme les ententes régionales du CALQ sont dans une perspective de 1\$ pour 1\$, et que les MRC sont désormais les partenaires privilégiés, ces ententes subiront sans aucun doute des baisses en termes de budgets dans les milieux les plus ruraux. Évidemment, chaque MRC n'a pas la même capacité d'investissement, en plus du fait que certaines MRC feront le choix de ne pas investir, par manque de connaissance des retombées de cette entente. Les régions aux capacités financières moins élevées seront donc défavorisées.

La réalité du soutien à la création professionnelle, telle que perçue et gérée par le CALQ, est essentielle mais peu connue. Les montants à investir dans le soutien à la création professionnelle sont importants, plus importants que ce que permet la capacité d'investissement des milieux ruraux. Serait-ce envisageable d'opter plutôt pour une formule mieux adaptée que celle de l'investissement 1\$ pour 1\$ ? Est-ce que le CALQ ne pourrait pas varier le pourcentage de son investissement en fonction de certains indices comme la valeur foncière ou la population d'un territoire? Par exemple, un territoire à population moins nombreuse ou à valeur foncière moins élevée pourrait signer une entente dans laquelle le CALQ investit un pourcentage plus élevé que le 50% actuellement universel à l'ensemble de la province.

### 3.1.2 La carrière professionnelle en région

Le 16 juin dernier, le ministre Fortin demandait à l'agente culturelle de la MRC si la responsabilité de soutenir financièrement les créateurs professionnels ne devrait pas aller plus fortement sous les responsabilités municipales. La MRC souligne que, pour trois raisons majeures, cette solution ne serait favorable ni pour les créateurs, ni pour les milieux, donc dans son ensemble, pas non plus pour la province.

D'une part, la réalité fait en sorte qu'un grand nombre de travailleurs liés au milieu culturel ne connaît malheureusement pas l'existence de la Loi sur le statut professionnel de l'artiste. Dans un même ordre d'idées, ces travailleurs liés au milieu culturel ne connaissent pas non plus le contexte de travail des créateurs. Et comme souligné précédemment, la responsabilité en développement culturel est non-obligatoire et a encore besoin de formation, de sensibilisation et d'encadrement. Cette réalité ne donnerait donc pas les conditions favorables au

développement de carrière des artistes professionnels dans les régions.

De plus, au niveau régional, aucun organisme n'est équipé pour assurer ou reconnaître le professionnalisme des artistes. Les régions doivent se fier aux organismes provinciaux et nationaux, comme le CALQ ou les divers regroupements professionnels reconnus au niveau provincial (UDA, RQD, etc.).

Enfin, de plus en plus de responsabilités sont redirigées vers les gouvernements de proximité (MRC entre autres). Si d'une part cela permet d'adapter le développement aux réalités de chacun des territoires, cela engendre un très grand poids financier sur les municipalités, donc sur le citoyen. Ainsi, les municipalités ayant moins de population, donc moins de revenus, auront moins l'opportunité de soutenir le travail des créateurs professionnels.

Dans tous les cas, nous ferions face à une recentralisation artistique vers les centres urbains, ce qui va à l'encontre des efforts de décentralisation et de développement régional mis en place depuis plusieurs années.

De plus, s'il est vrai que le financement aux professionnels doit demeurer prioritaire, la réalité en région fait en sorte que les artistes ont plus de difficulté à suivre une formation professionnelle, à obtenir la reconnaissance de leurs pairs ou à diffuser dans des lieux reconnus professionnellement. Ainsi, y a-t-il des moyens qu'on peut mettre en place pour augmenter les possibilités de professionnalisation des artistes en région?

Les préjugés et perceptions d'élitisme et de chasse gardée en regard à l'art professionnel sont très présents en régions. Il demeure donc une priorité de démystifier ce qu'est la création artistique professionnelle et de faire valoir aux yeux de la population le potentiel qui l'habite.

#### **4 Le rapport du citoyen à la culture**

La MRC considère la médiation culturelle comme étant une voie privilégiée pour le changement social, l'appropriation citoyenne des arts et de la culture, l'expression de soi et de l'identité collective. Elle est vecteur de changements et significative dans la démocratisation des arts et dans l'expérience artistique des diverses clientèles. Nous percevons les villes, municipalités et MRC comme ayant un rôle important à jouer dans ce secteur du développement culturel, en partenariat avec le ministère de la Culture.

La MRC considère que la médiation culturelle doit s'inscrire dans la démarche et le partage de la pratique artistique des créateurs professionnels, car ce sont eux qui, à la base, maîtrisent les différentes disciplines et ont une réflexion et une démarche à partager. Chaque artiste n'est pas nécessairement médiateur, il n'est pas convenable d'exiger à chacun une compétence de vulgarisation qui ne l'intéresse pas. Nous croyons par contre qu'il demeure important de faire de la place à la médiation culturelle dans l'ensemble des régions et d'accompagner les créateurs désireux d'intégrer ce créneau dans leur pratique.

La MRC souligne que la médiation culturelle est l'un des nombreux secteurs du développement culturel et non le secteur à privilégier au détriment d'autres secteurs et responsabilités du ministère. C'est en cohabitation avec la création professionnelle, avec la

mise en valeur du patrimoine, avec le développement des bibliothèques et autres secteurs que la médiation culturelle prend sa place.

La MRC fait partie du réseau des cellules régionales d'innovation en médiation culturelle (CRIMC), mis en place par l'organisme Culture pour tous. À travers ce réseau, ses projets et le soutien qu'elle offre à ses créateurs, la MRC des Laurentides donne une place importante à la médiation culturelle et croit que celle-ci devrait se refléter dans l'ensemble de la province. Tout comme le réseautage et la professionnalisation des travailleurs culturels, nous évaluons qu'il y a un besoin de rassemblement et de professionnalisation dans le champ de la médiation culturelle.

## **5 Quelques accomplissements distinctifs de la MRC des Laurentides**

Nous trouvons important de souligner quelques accomplissements de la MRC en développement culturel, pour mettre en lumière les retombées du travail initié par le ministère de la Culture dans ses actions de développement régional.

Tout d'abord, par l'ancien programme de subvention salarial VVAP, l'arrivée d'un agent culturel à la MRC a fait une grande différence dans la mise en commun des efforts des organismes et des villes du territoire. L'ouverture de ce poste a également stimulé la responsabilisation locale de plusieurs municipalités, de nouveaux investissements et des projets à échelles variées sur l'ensemble de son territoire. L'agente culturelle connaît bien les villes et municipalités de son territoire : elle est assez proche pour faire du suivi-conseil adapté aux réalités locales tout en ayant une vue d'ensemble assez large pour mettre en place des actions régionales. Elle permet à son territoire d'être bien représenté au sein de sa région et de sa province.

Les ententes de développement culturel ont permis de mettre en place les projets Je pARTicipe, mettant en commun les artistes professionnels et les administrations municipales pour générer des créations artistiques avec la participation citoyenne. Je pARTicipe a de nombreuses retombées à chaque édition : il favorise grandement la sensibilisation et l'appropriation du développement culturel par les administrations municipales, par le conseil des maires et par le citoyen et il permet aux artistes de travailler sur leur territoire. La MRC a obtenu 2 reconnaissances, une régionale et une provinciale, pour cette démarche.

Les ententes de développement culturel ont également stimulé la responsabilisation de la MRC face à son patrimoine bâti, immatériel et archivistique. Depuis 4 ans, différentes mesures de connaissance, de sensibilisation et de mise en valeur ont engagé de plus en plus les municipalités dans la protection de leur patrimoine culturel. Nous avons démarré avec un inventaire du patrimoine bâti et immatériel, qui a servi à des actions variées et continue de le faire. Nous avons généré des projets artistiques de mise en valeur et avons fait des actions de sensibilisation auprès des diverses sphères de la population. La MRC continue son travail dans ce sens et prévoit stimuler la protection et la mise en valeur de son patrimoine culturel par un chapitre plus élaboré sur le patrimoine bâti dans son nouveau schéma d'aménagement et en offrant de l'accompagnement d'experts auprès des divers acteurs de son territoire.

Notre territoire étant reconnu pour son tourisme de plein air, nous faisons chaque année des actions pour positionner de plus en plus fortement les attraits et événements culturels dans l'offre touristique de la MRC, ce qui participe fortement à réaffirmer sa vocation touristique. Nous avons mis sur pied une large plateforme web, nommée « Découvrir », qui permet de

voir l'ensemble de l'offre touristique de la MRC, avec une place de choix aux éléments culturels. Nous faisons la promotion des attraits et événements culturels de différentes manières chaque année, pour faire connaître cette plateforme et son contenu auprès d'un public de plus en plus large. Les visites de la section culturelle de la plateforme augmentent d'année en année.

Nous terminons ici pour les accomplissements distinctifs, mais cette section pourrait continuer encore plusieurs paragraphes. Nous considérons donc que la MRC des Laurentides, en équipe avec ses municipalités et son ministère, joue un rôle clé dans le développement culturel de son territoire.

## Conclusion

En conclusion, la MRC aimerait vous souligner, monsieur le ministre, que la diversification du paysage culturel de la province passe entre autres par le développement culturel de ses régions, pour une identité créative québécoise vivante qui rayonne au-delà de ses frontières. Pourquoi ne pas mettre sur pied une reconnaissance nationale soulignant le travail des gouvernements de proximité? Avec la fermeture des Conférences régionales des élus (CRÉ), le Québec a perdu une force régionale majeure et les milieux plus ruraux sont ceux qui en souffrent le plus. Pourrait-on ainsi renforcer le rôle des Conseils régionaux de la culture et trouver le moyen de les soutenir davantage? Ceci pourrait pallier à la disparition du financement disponible via les CRÉs et qui faisait naître de très belles actions régionales en plus des retombées considérables pour le milieu culturel.

C'est ainsi, M. Fortin, que la MRC des Laurentides vous remercie de prendre en considération les réalités de son territoire dans le renouvellement de la politique culturelle de notre province.